



Séjours sports découverte ski

28 février au 7 mars 2026

Bernex (Haute-Savoie) - 6-9 ans
Hirmentaz-Bellevaux (Haute-Savoie) - 10-12 ans
Val-Cenis (Savoie) - 13-15 ans



suresnes

Venez passer un séjour
à la montagne dans une ambiance
sportive et joyeuse.



Haute-Savoie Bernex 6-9 ANS

Dans un charmant village de montagne, blottis au pied de la Dent d'Oche, entre lac et sommets se trouve notre chalet pimpant et confortable. L'Ourson Malin est un bijou de propreté et de bonne chère. Les enfants seront hébergés dans des chambres de 6 lits.

Activités proposées :

Ski alpin

Patinoire

Jeux d'intérieur
et de plein air

Chiens de traineaux

Découverte du milieu,
de la nature, faune et
flore, balades

Visite du village de
Bernex et son marché

Veillées

Information sanitaire importante

Le centre de Bernex (Haute-Savoie)
s'étend jusqu'à 1 000 mètres d'altitude.

Âge d'admission

Votre enfant doit avoir au minimum 6 ans
le jour de son départ et au maximum 9 ans
le jour de son retour.

Dates du séjour

du 28 février au 6 mars 2026.
Soit 7 Jours (voyage compris).

Capacité d'accueil

20 places réservées
pour les petits Suresnois

Voyage

En autocar et en train.

Séjour proposé par la ville.

Les pré-inscriptions s'effectuent
jusqu'au 23 janvier 2026 (selon les places
disponibles), de manière dématérialisée
via le portail familles
(<https://suresnes.portail-familles.com>).

Haute-Savoie Hirmentaz-Bellevaux 10-12 ans

La montagne d'Hirmentaz offre un terrain
de jeu idéal pour découvrir les différentes
facettes de nos montagnes en hiver.

Au cœur de cette montagne douce et
riche de son histoire pastorale, le chalet du
Florimont constitue le camp de base idéal
pour les petits et grands. Les enfants seront
hébergés dans des chambres de 6 à 8 lits.

Activités proposées :

Ski alpin

Jeux d'intérieur
et de plein air

Luge

Patinoire

Chiens de traineaux

Bonhomme de neige

Veillées

Découverte culturelle
de la région

Information sanitaire importante

Le chalet Florimont (Haute-Savoie)
se situe à 1 250 mètres d'altitude

Âge d'admission

Votre enfant doit avoir au minimum
10 ans le jour de son départ et au
maximum 12 ans le jour de son retour.

Dates du séjour

Du 28 février au 6 mars 2026
soit 7 Jours (voyage compris).

Capacité d'accueil

20 places réservées pour
les Suresnois.

Voyage

En autocar et en train.

Séjour proposé par la ville.

Les pré-inscriptions s'effectuent
jusqu'au 23 janvier 2026 (selon les places
disponibles), de manière dématérialisée
via le portail familles
(<https://suresnes.portail-familles.com>).

Savoie Val-Cenis 13-15 ans

Aux portes du Parc National de la Vanoise, loin des foules, la Haute Maurienne a conservé précieusement les secrets de la montagne, une nature intacte, l'hospitalité chaleureuse. En ce haut lieu de la culture montagnarde se révèle un merveilleux terrain de jeu pour tous les amoureux de la montagne. Les enfants seront hébergés dans des chambres de 4 à 6 lits

Activités proposées :

Ski

Snake Gliss

Yukigassen

(Découverte d'un jeu de neige qui vient du Japon. Fun et sportif).

Veillées

Sortie raquettes

Jeux d'intérieur et de plein air

Information sanitaire importante

Le domaine skiable de Tempignon s'étend jusqu'à 2 735 mètres d'altitude.

Âge d'admission

Votre enfant doit avoir au minimum 13 ans le jour de son départ et au maximum 15 ans le jour de son retour.

Dates du séjour

Du 1^{er} au 7 mars 2026
soit 7 jours (voyage compris).

Capacité d'accueil

10 places réservées pour les Suresnois.

Voyage

En autocar et en train.

Séjour proposé par la ville.

Les pré-inscriptions s'effectuent jusqu'au 23 janvier 2026 (selon les places disponibles), de manière dématérialisée via le portail familles (<https://suresnes.portail-familles.com>)



Modalités de pré-inscription

Les demandes de pré-inscription s'effectueront de manière dématérialisée via le « portail familles ».

Si vous ne possédez pas de compte « portail familles », rendez-vous sur le site : <https://suresnes.portail-familles.com>.

Puis « créer un compte » et vous recevrez un identifiant et un code personnel d'accès.

Les séjours vacances peuvent accueillir des enfants faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (santé ou handicap) demandant un suivi sanitaire et médical particulier.

Aussi, pour que votre enfant puisse pleinement profiter de son séjour, il est important de prendre contact avec le service des activités périscolaires et éducatives (01 41 18 19 20 - hcharaf@ville-suresnes.fr) dès la demande de préinscription pour informer de dispositions particulières à prévoir pour son accueil.

Important

Le nombre de places étant limité, seront refusées ou mises en attente les demandes de préinscriptions :

- reçues après la date limite du 23 janvier 2026
- les demandes d'enfants ayant bénéficié d'un séjour « Ski » de l'année précédente
- Séjour complet



Participation en fonction du quotient familial

Si votre participation familiale (QF) a déjà été calculée pour l'année scolaire 2026 :

- Vous devez uniquement effectuer votre demande de préinscription sur « le portail familles ».
- Dans le cas où votre quotient familial n'a pas été calculé pour l'année 2026, vous devez le faire calculer en transmettant l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) ou de non-imposition de chaque membre du foyer, avant le départ en séjour de votre enfant. Cette démarche peut s'effectuer sur le portail familles : calcul du quotient familial ou à l'accueil du centre administratif : Unité Relations Familles 7/9, rue du Mont Valérien (le mardi ou le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Attention

Si le quotient familial n'est pas calculé, le tarif maximal sera appliqué et aucune rétroactivité ne sera appliquée en cas de dépôt tardif des documents.

Plusieurs modalités de paiement sont possibles :

- Règlement en espèces, chèque (libellé au nom du Trésor Public) ou carte bancaire, en se présentant à l'accueil du centre administratif (7/9 rue du Mont Valérien).
- Règlement en ligne sur Internet via le portail familles : payer mes factures Classes d'environnement et Séjours.
- Remboursement possible en « ticket coup de pouce », délivrée par la CAF.
- Règlement possible en chèque Emploi Service universel (CESU).

Informations sur le règlement au :
Centre Administratif, Service finances
7/9, rue du Mont Valérien
(le mardi ou le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).



La facturation du séjour sera établie en mars 2026

Attention :

En cas d'annulation, moins de 15 jours avant le départ et/ou de non présentation lors du départ, la totalité du prix du séjour restera à la charge de la famille.

Les tarifs 2026

Votre participation par jour aux frais du séjour est définie en fonction de votre quotient familial (année 2026).

Séjour hiver « ski » participation journalière

Tarifs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimal	12,63 €	25,27 €	35,90 €	41,55 €	53,59 €	58,90 €	76,34 €
Tarif maximal	25,27 €	35,90 €	41,55 €	53,59 €	58,90 €	76,34 €	76,34 €





Une publication de la Ville de Suresnes • Direction de la Communication • Novembre 2025 • Photos : 123rf



Ne pas jeter sur la voie publique

